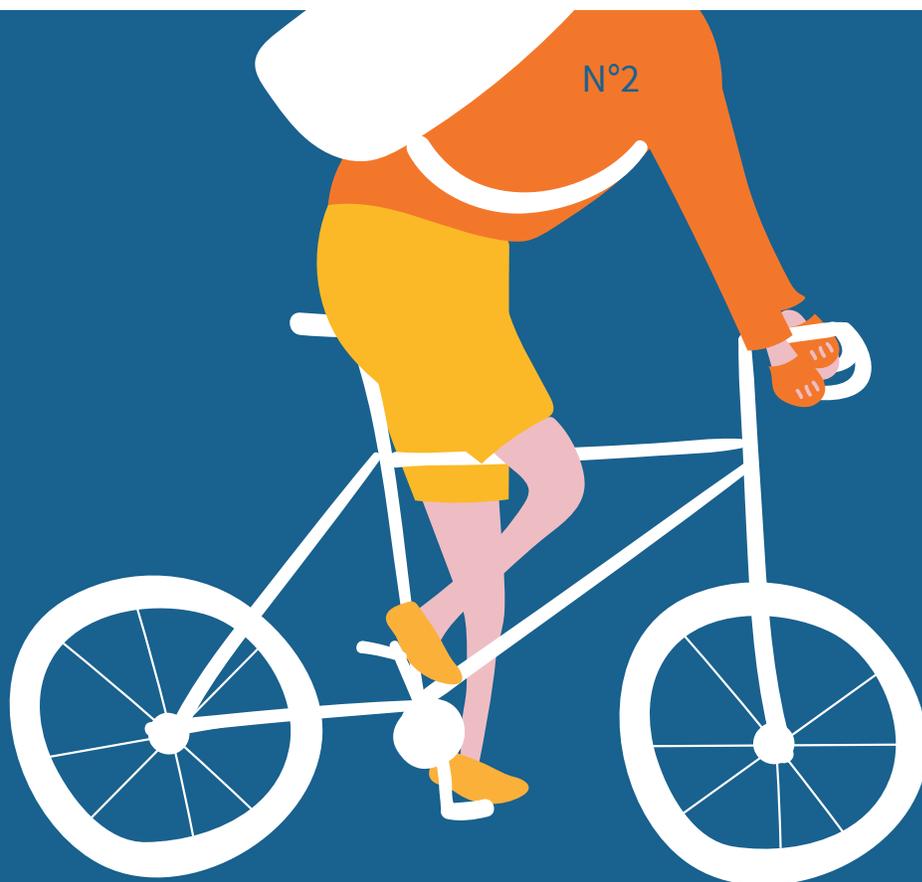
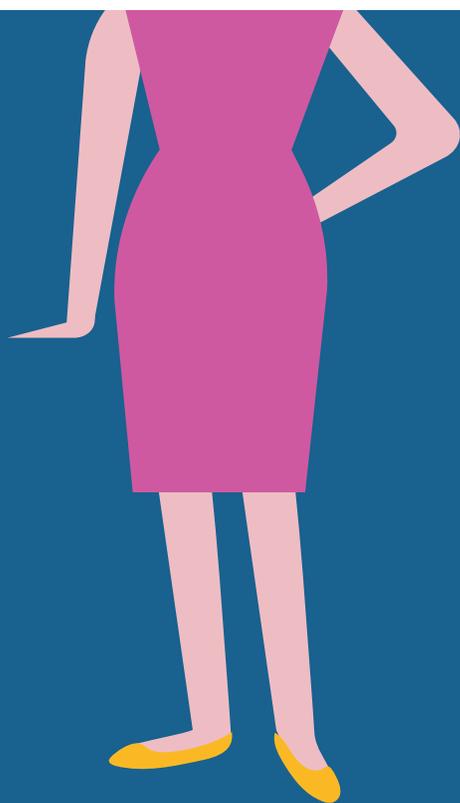


# *la lettre* **DE L'OPAH** d'Angoulême



## Édito

**L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain** (OPAH – RU) instaurée par La Ville d'Angoulême sur le périmètre de son centre ancien et des quartiers Gare, Bel Air, l'Houmeau et La Grand Font **se poursuit**.

Commencée il y a 2 ans, elle propose jusqu'en 2022 un dispositif d'accompagnement technique et d'aides financières pour la réhabilitation du parc privé.

**Le périmètre de l'OPAH-RU s'est élargi** sur une partie des quartiers St Cybard et Victor Hugo (nouveau périmètre défini dans la convention Opération de Revitalisation du Territoire ORT lié à « Action cœur de Ville »).

**SOLIHA Charente** est mandaté pour accompagner les propriétaires privés dans leurs projets d'amélioration de leurs logements. L'objectif est de permettre aux propriétaires occupants éligibles au dispositif de réaliser des travaux d'économies d'énergie, et aux propriétaires bailleurs de louer des logements rénovés à loyers modérés.

**Notre équipe** dédiée à l'OPAH RU (chargés d'Opérations, techniciens du bâtiment, conseillers habitat ...) informe sur les différents dispositifs d'aides existants, réalise une visite technique des logements, conseille le propriétaire dans son projet de rénovation, constitue et suit les dossiers de demandes de subventions.

SOLIHA Gironde et Le Creuset Méditerranée renforcent l'équipe SOLIHA Charente sur les volets Copropriétés Dégradées et Opération de Restauration Immobilière (ORI).

## Rencontrez-nous !

Une Permanence se tient à l'hôtel de Ville tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

# Des CHIFFRES clés

**le bilan 2 ans / les objectifs**  
**2017-2019 / 2017-2022**



**533 personnes**  
reçues par SOLIHA



**235 biens** visités



**47 propriétaires occupants** ont bénéficié de subventions à hauteur de 53% du montant des travaux.

-> **125% des objectifs annuels**

**75 propriétaires occupants** à accompagner dans la réalisation de travaux d'économies d'énergie.

(soit 15 / an)



**78 logements rénovés, en grande majorité des T3 et plus**, ont été remis sur le marché locatif, avec des loyers maîtrisés.

-> **99% des objectifs annuels**

**175 logements locatifs rénovés** à remettre sur le marché locatif.

(soit 35/an)



**Le montant Total des Travaux générés par ce dispositif s'élève à 7 021 984 € TTC pour 2 933 056 € de subventions,**

**Répartitions des subventions : 64% Anah, 16% Ville, 15% Grand Angoulême, 5% CD16.**

**6 754 250€ de subventions fléchées** sur 5 ans pour réhabiliter le bâti ancien du cœur de Ville (**Anah, Ville, Grand Angoulême, CD16**).



**Baisse moyenne de la consommation énergétique des logements accompagnés de 51 %**  
et

**Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre de 230 TeqCO2/an**

# Des ACTUS Habitat

## A la une

La loi relative à l'énergie et au climat (loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019) a inscrit dans ses priorités l'éradication des «logements à consommation énergétique excessive» ou «passoires thermiques», qu'elle a défini provisoirement comme les logements dont la consommation conventionnelle en énergie primaire est supérieure à 330 kWh/m<sup>2</sup>/an (classes F et G).

Ces logements sont responsables de 20 % des émissions de gaz à effet de serre de la France.

Elle soumet notamment ces logements aux règles suivantes qui seront précisées par décret en Conseil d'Etat (à paraître), et d'application progressive entre 2021 et 2028 :

- suppression de la possibilité de révision du loyer en cas de travaux si les travaux réalisés ne permettent pas d'atteindre la sortie de l'état de passoires thermiques, dans le cas de logements situés en zones tendues ou susceptibles de faire l'objet d'une contribution du locataire au partage des économies de charges (2021) ;
- obligation de réalisation d'un audit énergétique à l'occasion de toute vente ou mise en location (2022) ;
- devoir d'information sur l'obligation de rénovation de ces logements d'ici le 1er janvier 2028 (2022) ;
- définition des conséquences du non-respect de l'obligation de rénovation de ces logements à la date du 1er janvier 2028 (2023) ;
- devoir d'information sur le non-respect de l'obligation de rénovation de ces logements (2028).
- obligation de rénovation de ces logements (2028 et 2033 pour certaines copropriétés) ;

### Objectif de cette loi :

**rénover toutes les «passoires thermiques»  
d'ici moins de dix ans**

# Des ANIMATIONS d'ateliers-rencontres

## SOLIHA partenaire de La Copro des Possibles !



### Comment sensibiliser les copropriétaires sur le sujet des économies d'énergie ?

### Comment mobiliser ma copropriété autour d'un projet de rénovation énergétique ?

SOLIHA Charente propose aux copropriétaires qui ont envie d'agir pour leur copropriété et enclencher un projet collectif, la mise en place d'un atelier de sensibilisation autour de deux jeux pédagogiques et ludiques, développés par LA COPRO DES POSSIBLES :

- Le Jeu-plateau « La Copro des Possibles » : À la manière d'un Trivial Pursuit et dans une ambiance récréative, ce jeu questionne les participants sur les thématiques juridiques, fiscales, techniques, relationnelles et organisationnelles propres au monde de la copropriété. À partir des questions et surtout des réponses, les copropriétaires s'auto-évaluent et mesurent leur capacité à réussir un projet dans leur copropriété.
- Un jeu de rôle « L'Assemblée Générale fictive » : les participants sont invités à vivre une Assemblée Générale devant voter une résolution pour des travaux de rénovation énergétique. Au cours de l'expérience, ils observent et vivent les difficultés à animer une AG sereine où les personnes s'écoutent sans s'interrompre et s'expriment clairement sans monopoliser la parole. C'est l'occasion d'apprendre, en s'amusant, à dédramatiser l'AG et à améliorer les prises de décisions.



Cet atelier-rencontre, animé par 2 forma-coachs SOLIHA Charente, est gratuit pour les participants (financé par CEE, CS-Partenaire).

**Renseignement et inscription :  
[www.coprodespossibles.fr](http://www.coprodespossibles.fr)**

**OU**

**SOLIHA Charente : 06.69.07.13.10**

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CHARENTE

57 rue Louis Pergaud  
16 000 Angoulême  
[www.soliha16.fr](http://www.soliha16.fr)

**Contactez-nous !**

**05.45.38.93.16**

[amelioration.habitat@mairie-angouleme.fr](mailto:amelioration.habitat@mairie-angouleme.fr)



**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT

